



Guyancourt, le 25 février 2026

Objet : Assemblée Générale Ordinaire

Chère Présidente, Cher Président,
Chèr(e) Gestionnaire,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire du comité départemental de golf des Yvelines qui se tiendra le :

Samedi 28 Mars 2026 à 9h00

Golf National (Oiselet) 1 av du golf - 78114 Magny Les Hameaux

Dû aux travaux du métro Grand Paris, veuillez-vous garer sur le parking du golf et rejoindre l'amphithéâtre par l'intérieur du golf.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ **8h30 – 9h00** :
Emargement des Présidents d'AS et des Gestionnaires

- 2/ **9h00-10h00 : Assemblée Générale**
 1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
 2. Rapport moral et rapport sportif pour l'année 2025
 3. Rapport financier 2025 et affectation du résultat
 4. Projet de budget 2026
 5. Cotisation annuelle des membres du Comité Départemental de golf du 78 (annulation)
 6. Pouvoir pour les formalités
 7. Vote des résolutions
 8. Questions diverses

Si vous souhaitez que des questions soient inscrites à l'ordre du jour de l'AGO, nous vous prions, conformément à l'article 14 de nos statuts actuels, de les faire parvenir avant le **18 mars 2026** à l'adresse suivante : cdg78@lgpidf.com

L'ensemble des documents relatifs à cette assemblée générale, y compris les modèles de pouvoir, seront disponibles prochainement sur le site du comité : www.cdgolf78.com

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Gestionnaire, Monsieur le Gestionnaire, l'expression de nos sincères salutations,

Jacques SARRASIN
Président



COUPON-REPONSE / POUVOIR

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Samedi 28 Mars 2026 à 9h00

Golf National

Je soussigné(e)

Président(e) de l'Association Sportive

*ou

Gestionnaire du Golf de

N° du Club :

Membre du comité départemental de golf des Yvelines, vous informe que :

Je participerai personnellement à l'Assemblée Générale Ordinaire du comité départemental de golf des Yvelines le 28 mars 2026 à 9h00

*ou

Je ne participerai pas personnellement à l'Assemblée Générale Ordinaire mais :

Je donne pouvoir** à Mme ou M.

Je ne donne pas de pouvoir.

(*) Cocher la case correspondante

() En cas d'empêchement du Président en exercice, ce dernier peut déléguer un membre de son association sportive qui doit être licencié dans la catégorie « membre association sportive ». En cas d'empêchement du gestionnaire du Club de golf, ce dernier ne peut être représenté que par le Président en exercice de l'association sportive ou, en cas d'empêchement du Président, par son délégataire titulaire d'une licence « membre association sportive » au sein de l'association sportive.**

Signature du Président(e) ou du Gestionnaire

A

le

A RENVoyer PAR MAIL OU COURIER AU COMITÉ AVANT LE 21 MARS 2026